



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

ID : 078-217803808-20250210-2250204-DE

N°1

DELIBERATION N°2025-02-04

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

L'an deux mille vingt cinq, le 10 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 février 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGUET, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. SENNEUR, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme CANUS, Mme GUERITEAU, Mme RIVIERE, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, M. FALCHETTO, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE, Mme READ

REPRESENTES :

M. LANGLOIS par M. LEPRETRE
Mme MANTRAND par M. CAMARD
Mme ALLIX par Mme QUINET
Mme MERVOYER par Mme KARM

ABSENTS :

M. DEVERS

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	:	29
Représentés	:	4
Votants	:	28
Présents	:	24
Absents	:	1

Formant la majorité des membres en exercice

Faustine URBAIN est désignée secrétaire de séance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celle-ci fixe l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

CONSIDÉRANT la nécessité de créer :

- **1 poste d'adjoint technique territorial** pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux, à temps non complet, à raison de 26,25 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 50 heures réparties sur les périodes de vacances scolaires, correspondant à un forfait mensuel de 110.14 heures et à un temps de travail hebdomadaire annualisé de 25.42 heures.
- **1 poste d'adjoint technique territorial** pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux, à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 104 heures réparties sur les périodes de vacances scolaires, correspondant à un forfait mensuel de 94,76 heures et à un temps de travail hebdomadaire annualisé de 21,87 heures.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances – Affaires Générales du 30 janvier 2025,

ENTENDU l'exposé de M Olivier LEPRETRE, Maire de Maule,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

2/ CREE :

- **1 poste d'adjoint technique territorial** pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux, à temps non complet, à raison de 26,25 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 50 heures réparties sur les périodes de vacances scolaires, correspondant à un forfait mensuel de 110.14 heures et à un temps de travail hebdomadaire annualisé de 25.42 heures.
- **1 poste d'adjoint technique territorial** pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux, à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 104 heures réparties sur les périodes de vacances scolaires, correspondant à un forfait mensuel de 94,76 heures et à un temps de travail hebdomadaire annualisé de 21,87 heures.



Faustine URBAIN
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "F. Urbain", written over a faint, larger signature.

Olivier LEPRETRE
Maire de Maule

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "O. Lepretre", written over a faint, larger signature.